

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DGRI 30 Subvention (8.000 euros) à l'association End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (ECPAT France) pour son projet de lutte contre la traite des jeunes femmes nigérianes

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (ECPAT France) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 € est attribuée à l'association End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (ECPAT France), 40 avenue de l'Europe, 93350, Le Bourget (simpa n° 181292 ; dossier 2019_04041) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO